

Le quorum étant atteint (17/24 membres présents), Monsieur le Principal ouvre la séance à 18h05.
Le procès-verbal de la séance n° 1 du Conseil d'Administration du jeudi 30 septembre 2021 est approuvé.

Le secrétariat de séance est assuré par l'équipe de direction.

M. le Principal présente le règlement intérieur du conseil d'administration. Ce règlement précise que la commission permanente est supprimée pour cette année. Un groupe de travail en amont du conseil d'administration sur la DGH sera mis en place sous la forme d'un conseil pédagogique. Si des membres du CA, parents ou élèves souhaitent y participer, ils seront les bienvenus.

Délibération :

votants : 17

Le règlement intérieur du conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

1. INSTALLATION DES INSTANCES

Monsieur PROVOT présente les différentes commissions et procède à leur mise en place.

▪ **Conseil de discipline :**

Composition	Principal	M. PROVOT
	Gestionnaire	Mme CORNU
	CPE	M. EYMON
	4 enseignants / AED	Mme GIRARD
		M. LE BOURHIS
		Mme LETOURNEAU
		M. POULARD
	1 ATOSS	Mme GUERIN
	3 parents d'élèves	Mme BARBE
		Mme BEDA
		Mme GERARD
	2 élèves	M. GUESDON
		M. MURY

Monsieur le Principal précise que, lors d'un conseil de discipline, certaines personnes peuvent être associées pour voix consultative :

- 1 professeur principal ou membre de l'équipe éducative
- 1 délégué de la classe
- Toute personne permettant de bien analyser la situation

A 18h15, Madame SOULARD et Madame BARBE rejoignent le conseil d'administration.

▪ **C.H.S. :**

Composition	Principal	M. PROVOT
	Gestionnaire	Mme CORNU
	CPE	M. EYMON
	Agent prévention	M. DUVAL
	1 représentant comm.	Mme SOULARD
	2 enseignants / AED	M. BESNARD
		Mme GIRARD
	1 ATOSS	M. CHARTIER
	2 parents d'élèves	M. LE GRAND
	2 élèves	M. GESLIN
		M. GUESDON

- **C.E.S.C. :**

Composition	Principal	M. PROVOT
	Gestionnaire	Mme CORNU
	CPE	M. EYMON
	Enseignants	M. FLOCARD
		Mme LETOURNEAU
	Infirmière	Mme GAULTIER-JOURDAIN
	Assistante sociale	Mme SALIN
	1 parent d'élèves	Mme LEPRINCE
	2 élèves	Mme LE ROYER
		M. MURY
	1 représ. commune	M. GAUTIER
	1 représ. collectivité	Mme D'ARGENTRE

- **Commission éducative :**

Composition	Principal	M. PROVOT
	CPE	M. EYMON
	Enseignants	Mme LEVIONNOIS
		Mme POIRIER
		PP de la classe
	1 parent d'élève	Mme LIBERT

- **Conseil de Vie Collégienne :**

Composition	Principal	M. PROVOT
	CPE	M. EYMON
	Enseignants	Mme LETOURNEAU
		Mme LEVIONNOIS
	1 parent d'élève	Mme LEPRINCE

- **Conseil pédagogique**

Composition	Principal	M. PROVOT
	CPE	M. EYMON
	Enseignants	

2. GESTION FINANCIERE

2.1. GESTION FINANCIERE

- Mme la Gestionnaire soumet au vote la DBM n° 4 ayant pour objet un prélèvement sur fonds de réserve de 5 000 € pour le service SRH, destiné à s'assurer de l'équilibre du service au cas où celui-ci ne le soit pas en fin d'année.

Délibération :

votants : 19

Le conseil d'administration autorise Monsieur le Principal à signer la DBM n° 4 à l'unanimité.

- Mme la gestionnaire présente aux membres du CA les opérations de comptabilité budgétaire nécessaires pour mettre en concordance la valeur financière des immobilisations et la comptabilité générale.

OR	OPC	0SINV	215	43,32
Mandat	ALO OP-SPE	0AMOR	6811	656,99
Mandat	ALO OP-SPE	0AMOR	6811	479,22
OR	OPC	0SINV	2183	0,60
Mandat	OPC		2184	0,60

Délibération :

votants : 19

Le conseil d'administration valide les opérations comptables à l'unanimité.

- Mme la gestionnaire demande aux membres du Conseil de bien vouloir donner délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget, et dont l'incidence financière est annuelle et ne dépasse pas les limites fixées par le Code de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée.

Délibération :

votants : 19

En application de l'article R421-20 du code de l'éducation, le Conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés décrits ci-dessus **à l'unanimité**.

2.2. PROJET DE BUDGET 2022

Mme la gestionnaire indique que les années précédentes, les membres du CA définissaient un taux de reversement (18%) à appliquer aux recettes de la vente des tickets self afin de faire participer le service de restauration (SRH) aux charges de fonctionnement payées sur le service général (SG).

Ce système devant disparaître très prochainement (lors du passage au logiciel de comptabilité Op@le), Mme la Gestionnaire propose pour l'année 2022 de supprimer ce reversement. A la place, les factures relatives au fonctionnement seront ventilées entre les deux services soit au réel, lorsque cela est possible, soit suivant des clés de répartition.

Mme la gestionnaire présente ces clés de répartition dont les ratios sont établis selon différents critères (le nombre d'élèves, la superficie, le temps de pause...) suivant la nature de la dépense.

Délibération :

votants : 19

Le Conseil d'administration autorise Monsieur le Principal à appliquer les ratios ci-joints **à l'unanimité**.

Madame la Gestionnaire présente, dans un diaporama, les principes généraux du budget d'un EPLE et le projet de budget pour 2022 selon les différents services.

La dotation de fonctionnement de la collectivité territoriale pour l'année 2022 s'élève à 46 733,90 €.

Elle est majorée de 5% en raison de la hauteur du fonds de roulement (FdR) de l'établissement. En effet, depuis cette année, les collèges dont le FdR est inférieur à 45 jours bénéficient d'une majoration de 5% (contre 30 jours les années passées). En raison de la situation exceptionnelle de l'année 2020, le FdR retenu pour le calcul de la dotation 2022 est une moyenne des années 2017-2018-2019, soit 41 jours pour le collège Victor Hugo. Madame la gestionnaire précise qu'une étude sur la refonte de la dotation est en cours au conseil départemental, ce que confirme Monsieur DUJARRIER.

Mme la gestionnaire explique que le budget se trouve complètement transformé dans sa structure du fait de la suppression du reversement. Ce nouveau système a l'avantage de supprimer la dépendance du SG au SRH, d'être plus juste vis-à-vis du SRH, et apporte plus de lisibilité et de stabilité au SG. Financièrement, il est en faveur du SRH mais crée un manque à gagner au SG, ce qui amène à une perte de recettes pour la partie pédagogie.

Par ailleurs le service AP pour 2022 est plus conséquent, du fait de l'ajout d'un voyage et de nouveaux projets et sorties.

Il en résulte un exercice accusant un déficit important, comblé en parti par une recette exceptionnelle émanant de l'échéance quadriennale d'anciennes subventions. Le reste du déficit sera comblé par le FdR de l'établissement.

Mme la gestionnaire précise que l'établissement n'est financièrement pas en danger immédiat, mais cette situation doit demeurer exceptionnelle. Un nouveau calcul de la dotation de fonctionnement est actuellement en réflexion et pourrait permettre au collège Victor Hugo de bénéficier de davantage de crédits les années suivantes. Toutefois la hausse annoncée des tarifs de l'énergie pourrait mettre en difficulté l'établissement dès 2022. Le collège espère qu'une réponse sera donnée de la part du Conseil départemental sur ce point.

Délibération :

votants : 19

Le Conseil d'administration adopte le projet de budget **à l'unanimité**.

2.3. VOYAGES SCOLAIRES

Mme CORNU présente les voyages scolaires prévus pour 2022.

- Séjour d'intégration pour les élèves de 6^{ème} en septembre 2022.
La participation financière des familles s'élève à 180 €.

Délibération :

votants : 19

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à organiser, à réserver auprès des organismes de transport et d'hébergement le séjour d'intégration des 6^{ème} en septembre 2022, et à accepter tout don pour le montage financier du séjour **à l'unanimité**.

Délibération :

votants : 19

Le Conseil d'administration approuve la participation financière des familles de 180 € pour le séjour d'intégration des 6^{ème} **à l'unanimité**.

- Séjour à Clécy pour les élèves de 5^{ème} en mai 2022.
La participation financière des familles s'élève à 180 €.

Délibération :

votants : 19

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à organiser, à réserver auprès des organismes de transport et d'hébergement le séjour à Clécy des 5^{ème} en mai 2022, et à accepter tout don pour le montage financier du séjour **à l'unanimité**.

Délibération :

votants : 19

Le Conseil d'administration approuve la participation financière des familles de 180 € pour le séjour à Clécy des 5^{ème} **à l'unanimité**.

M. GUESDON demande si un voyage sera proposé aux troisièmes. Monsieur le Principal précise qu'il sera proposé des déplacements en lien avec l'orientation. Il ajoute que le matin même un groupe de 30 élèves est allé visiter l'entreprise SEB à Mayenne. Le collège profitait pour cette visite à la fois de la semaine de l'industrie mais également des cordées de la réussite. Il ajoute qu'un partenariat existe avec le lycée Lavoisier et des écoles préparatoires du Mans et qu'une journée sera proposée en mai à certains élèves intéressés par des études post bac longues. Dans le cadre des cordées de la réussite, d'autres visites d'entreprise pourront être envisagées.

2.4. CONTRATS

Mme la gestionnaire soumet aux membres du Conseil les conventions suivantes :

- Convention avec le lycée Atlantique relative à l'assistance informatique académique.

Délibération :

votants : 19

Le conseil d'administration autorise Monsieur le Principal à signer la convention d'assistance informatique avec le lycée Atlantique la DBM n° 4 **à l'unanimité**.

A la question d'un parent, Madame le gestionnaire précise que le réseau administratif est géré à distance et que le service a changé d'établissement.

- Convention avec le Kiosque et Mayenne culture relative au dispositif *Aux arts collégiens*.

Délibération :

votants : 19

Le conseil d'administration autorise Monsieur le Principal à signer la convention avec le Kiosque et Mayenne culture relative au dispositif *Aux arts collégiens* **à l'unanimité**.

Séance n° 2 du 23 novembre 2021

- Convention avec Mayenne culture relative au dispositif *Danse au collège*.

Délibération :

votants : 19

Le conseil d'administration autorise Monsieur le Principal à signer la convention avec Mayenne culture relative au dispositif *Danse au collège* à l'unanimité.

3. QUESTIONS DIVERSES

POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur le principal détaille tous les travaux réalisés et en cours pour que l'accueil des élèves soit encore meilleur. Les grilles extérieures ont été changées, toutes les salles seront remises à neuf d'ici la fin de l'année. L'installation des équipements de l'ascenseur pour les élèves en situation de handicap devrait se finir d'ici les vacances de décembre. Il ajoute que ces travaux sont financés par le conseil départemental. Monsieur DUJARRIER précise que le conseil départemental finance à près de 6 millions d'euros ces travaux pour les collèges du département.

ORGANISATION DU SELF ET REDACTION DU DOSSIER D'AGREMENT

M. Provot informe qu'une demande d'agrément est en cours pour que le service restauration du collège puisse être cuisine centrale. En attendant, le collège doit accueillir une vingtaine d'élèves du primaire en salle commençaux jusqu'à 12h30.

ACTIONS DU CVC ET DES ECO-DELEGUES

L'année dernière, des propositions avaient été amenées par ces 2 instances. Des équipements répondant au projet des éco-délégués, visant à inciter leurs camarades à déposer leurs déchets à la poubelle, ont été achetés et installés récemment. Du mobilier a également été commandé pour réaménager le foyer.

QUESTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS

Proportion du bio et des produits locaux au self

Madame la gestionnaire présente les statistiques de bio et de produits locaux depuis la rentrée. Elle précise que nous sommes proches de la loi égalim mais qu'il faut nuancer : les statistiques se font sur le coût et non sur le volume. Elle précise que le choix de l'établissement est plutôt de privilégier les légumes et fruits bio et que pour le reste (viande, laitage), le collège achète beaucoup de produits locaux.

Cadenas pour les casiers

Monsieur le Principal précise que, bien que les casiers soient équipés pour recevoir des cadenas, il sera plus contraignant d'y mettre des cadenas. Les surveillants seront très souvent amenés à casser les cadenas. Cet avis est partagé par un élève qui met en avant la confiance qu'il y a entre les élèves. Une enseignante ajoute que dans son ancien établissement, les surveillants étaient très souvent amenés à casser les cadenas, ce qui engendrait une perte de temps pour les autres tâches.

Association sportive

Monsieur le Principal demande des précisions sur ce qu'attendent les parents. Il en ressort que l'information remontée par les élèves n'est pas toujours précise, ce qui engendre des problèmes d'organisation. M. PROVOT propose donc d'utiliser le site Elyco pour communiquer sur le planning de l'UNSS ; il sera mis à jour chaque semaine en cas de changement. Monsieur FLOCARD ajoute que le calendrier prévisionnel n'a pas été modifié. M. GUESDON précise que lorsqu'il y a du retard, les élèves de troisième peuvent appeler les familles des enfants qui n'ont pas de téléphone.

Monsieur le Principal clôt la séance à 19h55.

Le Principal,

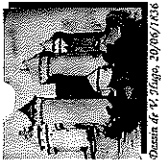
E. PROVOT



La Secrétaire,

N. CORNU





Collège Victor Hugo
Rue de Chateaux
53110 Lassay les Châteaux

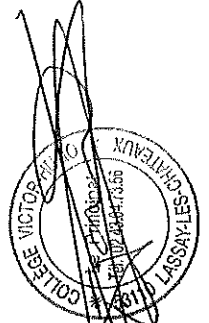
0299 41 21 00 - 02 99 57 15 55

Conseil d'Administration du mardi 23 novembre 2021

Président : Monsieur PROVOT Emmanuel

Secrétaire : Madame CORNU Noémie

Nom des membres	Titre ou qualité	membres de droit		membres élus		membres invités		membre remplacé par
		présent	absent	excusé	excusé	présent	absent	
PROVOT Emmanuel	Principal	X						
CORNU Noémie	Gestionnaire	X						
EYMON Fabrice	CPE	X						
FUZEAU Guillaume	Agent Comptable							
D'ARGENTRE Magali	Conseillère Départementale			X			X	
DUJARRIER Gérard	Conseiller Départemental	X						
SOULARD Soizick	Représ municipalité	X						
ECHARDOUR Muriel	Personnalité qualifiée	X						
RAILLARD Jean	Personnalité qualifiée		X					
BARBE Isabelle	Parent d'élève		X					
BEDA Céline	Parent d'élève				X			GERARD Sabrina
LAMBERT Grégory	Parent d'élève				X			
LE GRAND Yann	Parent d'élève				X			
LEPRINCE Anne-Flore	Parent d'élève				X			
LIBERT Sonia	Parent d'élève				X			
CHARTIER Fabrice	Chef cuisine						X	
GAULTIER-JOURDAIN Valérie	Infirmière				X			
FLOCARD Guillaume	Professeur				X			
GIRARD Muriel	Professeure				X			
LE BOURHIS Michel	Professeur				X			
LETOURNEAU Lisa	Professeure				X			
MARTINEZ Vincent	Professeur							BESNARD Pierre
POULARD Xavier	Professeur				X			
GUESDON Nolan	Elève de 3 ^{ème}				X			
MURY Tanguy	Elève de 3 ^{ème}				X			



Le Président,

E. PROVOT